

*Questions au Feuilleton*

**M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants:

1. La SDICC n'est pas directement impliquée dans l'exportation de films. Elle aide l'industrie à utiliser ses propres ressources pour la commercialisation de son produit. Elle sert de lien entre les producteurs et distributeurs canadiens et les pays étrangers en vue de trouver de nouveaux débouchés pour les productions canadiennes; en ce sens, elle participe aux festivals et marchés du film à l'étranger. Aux termes de sa loi, section 10(1)c), la Société accorde une aide financière aux maisons de distribution canadiennes pour la distribution et la commercialisation de longs métrages canadiens portant visa. Selon un programme mis sur pied en 1981, l'aide que la SDICC apporte à la distribution au Canada consiste en investissements et prêts à court terme destinés au lancement d'un film canadien en salles commerciales au Canada par un distributeur canadien.

2. Comme la SDICC n'est pas elle-même impliquée dans l'exportation de films, elle n'a commencé que récemment à recueillir des renseignements auprès des producteurs canadiens indépendants sur le succès obtenu par les films canadiens dans les salles commerciales au Canada et aux États-Unis. Ces renseignements s'appuient sur les recettes brutes au guichet et n'incluent pas les ventes aux réseaux de télévision. Antérieurement à 1978/79, les dossiers de la Société ne contiennent de renseignements que sur la distribution en salles commerciales des films dans lesquels la Société a investi.

a) et b)—Selon les renseignements versés aux dossiers de la SDICC:

	Nombre de longs métrages canadiens récemment distribués en salles commerciales au Canada		Recettes brutes au guichet en \$000	
	Total	Produits avec l'aide financière de la SDICC	Canada	États-Unis
1980-1981	27	18	12,000	46,000*
1979-1980	16	9	10,000	45,000
1978-1979	16	11	6,500	N/D
1977-1978	N/D	15	6,100	"
1976-1977	"	21	4,800	"

\*Note: 15 nouveaux longs métrages canadiens ont obtenu une distribution en salles commerciales aux États-Unis en 1980-1981. Aucun renseignement n'est disponible sur le nombre de nouvelles productions ayant été distribués au cours des années antérieures.

c) Ces renseignements ne sont pas disponibles de la SDICC.

3. La Société, établie par le Parlement en 1967, a reçu le mandat d'encourager le développement d'une industrie du long métrage au Canada. La loi ne mentionne pas que la Société doit s'auto-suffire. Pour répondre aux exigences de son mandat, la Société utilise son crédit parlementaire, ainsi que tous les revenus perçus sur ses investissements et le financement des films canadiens, en vue de promouvoir le développement du secteur privé de l'industrie cinématographique canadienne, en encourageant la production et la distribution de longs métrages qui traduisent de plus en plus l'identité canadienne.

La Société a perçu \$385,000 de revenus sur ses investissements en 1980/81, soit une diminution par rapport à 1979/80 (\$627,770); ceci résulte a) de la politique courante de la Société d'investir dans des productions à caractère culturel canadien important, à l'échelle nationale ou sur une base régionale, même si ces productions sont moins susceptibles de réaliser des profits et, par le fait même, d'ajouter aux revenus de la Société, et b) de son programme d'investissement à la production au moyen de prêts.

LES SUBVENTIONS VERSÉES À DES ENTREPRISES DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Question n° 2479—**M. Herbert:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien d'entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu des subventions du gouvernement pour créer des emplois supplémentaires et combien d'entre elles appartenaient a) à des étrangers, b) à des Canadiens et avaient leur siège social (i) dans l'Île-du-Prince-Édouard (ii) ailleurs au Canada?

2. Combien de ces sociétés ont fermé leurs portes et combien leur avait-on consenti?

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** La Commission/ministère de l'emploi et de l'immigration du Canada et le ministère de l'Expansion économique régionale m'informent comme suit:

En ce qui concerne la Commission/ministère de l'emploi et de l'immigration du Canada:

1. Les subventions versées aux entreprises aux termes du Programme de crédit d'impôts à l'emploi (PCIE), du Programme de formation et d'expérience professionnelles (PEEP), du Programme de prospection du marché du travail par les étudiants (PPMTE), du Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE), du Programme Canada au travail, du Programme Jeunesse Canada au travail, du Programme d'emploi d'été pour les jeunes (PEEJ), du Programme d'emploi pour les innovations technologiques (PEIT) et des Projets de développement communautaire du Canada (PDCC) se répartissent ainsi:

1976-1977—2 1977—1978—7 1978-1979—383 1979-1980—249 1980-1981—103

a) Ces renseignements n'ont pas été rassemblés dans le cas du Programme de crédit d'impôt à l'emploi (PCIE), du Programme de prospection du marché du travail par les étudiants (PPMTE) et du Programme de formation et d'expérience professionnelles (PFEP). En ce qui concerne les autres programmes, la réponse est la suivante: aucune.

b) Ces renseignements n'ont pas été rassemblés dans le cas du Programme de crédit d'impôt à l'emploi (PCIE), du Programme de prospection du marché du travail par les étudiants (PPMTE) et du Programme de formation et d'expérience professionnelles (PFEP).

Toutes les entreprises ayant reçu des subventions en vertu des autres programmes appartenaient à des Canadiens et avaient leur siège social dans l'Île-du-Prince-Édouard.

2. Ces renseignements n'ont pas été rassemblés dans le cas du Programme de crédit d'impôt à l'emploi (PCIE), du Programme de formation et d'expérience professionnelles (PFEP) et du Programme de prospection du marché du travail par les étudiants (PPMTE). Huit entreprises ayant reçu des subventions en vertu du Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) ont fermé leurs portes. Elles avaient reçu un montant total de \$1,046,551. Toutes les autres entreprises sont toujours en affaires.